

Journal d'information de la commune de Ballon

Voilà maintenant 4 mois, depuis les dernières élections du 23 mars, que la nouvelle équipe municipale est en place. Pour rappel, 7 nouveaux conseillers ont intégré le Conseil. Depuis cette date le travail n'a pas manqué... À commencer par l'installation des commissions communales, dont vous trouverez la composition en page suivante, et qui, pour la plupart d'entre elles, ont commencé leur travail de diagnostic, afin de déterminer les priorités à venir. Nouveauté pour notre commune, l'implication à l'échelon intercommunal. En effet, depuis janvier 2014, nous avons intégré la Communauté de Communes Aunis Sud, dans laquelle nous souhaitons être très présents et actifs, afin de tirer

le meilleur de cet outil de mutualisation des services à la population. Représentés au niveau du conseil communautaire et du Bureau, nous sommes également présents dans le travail en commission sur les sujets qui nous paraissent essentiels pour notre commune.

Il nous semble important de vous faire part de cette nouvelle organisation, ainsi que des premiers dossiers importants sur lesquels nous avons planché, notamment la **refonte du budget primitif**, ou encore la mise en place de la **réforme des rythmes scolaires**.

Emmanuel Devaud

La communauté de communes Aunis Sud

Suite aux élections municipales, une nouvelle équipe est en place : Jean Gorioux (maire de Saint-Georges-du-Bois), a été élu président d'Aunis Sud avec 29 voix contre 19 pour Christian Brunier (maire du Thou). 8 vice-présidences ont été attribuées. Catherine Desprez (maire de Surgères) en charge de l'action sociale. Christian Brunier en charge de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des affaires scolaires. Gilles Gay (maire d'Aigrefeuille) en charge du patrimoine et des services techniques. Marie-Pierre Brunet (maire de Saint-Saturnin-du-Bois) en charge du tourisme et de la communication. Raymond Desille (maire de Puyravault) en charge de l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Patricia Filippi (maire de Saint-Mard) prend la responsabilité du personnel et de la culture, Marc Duchez (maire de Genouillé) du sport et Micheline Bernard (maire de Forges) hérite de l'environnement et des marchés publics. Le bureau est composé du président, des vice-présidents et des maires de communes non représentés par les élections des vice-présidents, soit 27 membres.

La fiscalité

Concernant les nouvelles taxes de nos feuilles d'imposition, on en sait un peu plus... En effet, l'adhésion à la Communauté de Communes Aunis Sud (CdC AS), se concrétisera par une colonne supplémentaire correspondant au prélèvement direct sur :

Taxe habitation : unification progressive (lissage) sur 6 ans du taux fixé à 8,39 % pour les 7 communes entrantes (Ardillières, Ballon, Chervette, Ciré-d'Aunis, Genouillé, Saint-Crépin, Saint-Laurent-la-Barrière)

Taxe foncière : unification progressive sur 13 ans du taux fixé à 1,23 %

Taxe foncière non bâtie : unification progressive sur 12 ans du taux fixé à 6,22 %

Ces taux et lissages résultent de l'application stricto sensu du taux pondéré moyen imposé par l'administration fiscale. Le conseil municipal devant émettre un avis sur la fiscalité de la CdC AS a proposé un avis favorable du fait de la mise en œuvre de cette unification progressive.

Pour ce qui est de l'enlèvement des *Ordures Ménagères*, la commune de Ballon percevait auprès de chaque foyer une redevance dite des Ordures Ménagères, modulée par le nombre de personne habitant le foyer « collecté », versée ensuite à notre organisme collecteur, le Smictom (www.vals-aunis.com). Fini la redevance, remplacée par une nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le produit est fixé à 9,50 % (sur la base de la valeur locative du foncier bâti de chaque habitant) pour la zone dite 3 de la CdC AS composée des écarts de Surgères, des communes de l'ancienne CdC Surgères et des communes d'Ardillières, Ballon et Ciré.

L'outil « Communauté de Communes Aunis Sud » est maintenant prêt pour engager un certain nombre de projets. Les premières réunions des différentes commissions se mettent en place. L'objectif est de faire à plusieurs ce que les communes ne peuvent plus faire toutes seules. Offrir à l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire de meilleurs services, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des moyens.

La participation de la commune de Ballon au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud

Emmanuel DEVAUD est titulaire du bureau, Emmanuel JOBIN suppléant

Et dans les commissions ?

Emmanuel DEVAUD aux commissions « Communication », « Finances » et « Enfance-jeunesse-famille-affaires scolaires » ; Emmanuel JOBIN à « l'Urbanisme », Bernard THORON à « l'Environnement ».

COMMISSIONS COMMUNALES

Sabrina AUBRY



Conseillère

Emmanuel JOBIN



1^{er} adjoint

Emmanuel DEVAUD



Maire

Noël GAUNET



2^e adjoint

Frédérique BARBARIT



Conseillère

Mireille BAUDRY



Conseillère

Françoise DURRIEU



Conseillère

Aline GUILBAUD



Conseillère

Lionel LEFEBVRE



Conseiller

Isabelle RICHARD



Conseillère

Les commissions sont mises en place à chaque début de mandat et couvrent tous les domaines de l'action communale. Elles ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Elles examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du conseil municipal. Elles n'ont pas de pouvoir de décision. Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur président, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées. Le maire est de fait inscrit dans l'ensemble des commissions.

10 commissions ont été créées à ce jour :

Espaces Verts, composée de : AUBRY Sabrina, GUILBAUD Aline, BEGAUD Yann (Président), JAMET Steve et LEFEBVRE Lionel

Bâtiments, composée de : BEGAUD Yann (Président), GAUNET Noël, JOBIN Emmanuel et THORON Bernard

Chemins, composée de : AUBRY Sabrina, DURRIEU Françoise, PUJOL Marlène, BEGAUD Yann (Président), JOBIN Emmanuel, JAMET Steve et LEFEBVRE Lionel

Cimetière, composée de : GUILBAUD Aline, BEGAUD Yann (Président) et GAUNET Noël

Salle des Fêtes, composée de : BAUDRY Mireille (Présidente), PUJOL Marlène et JAMET Steve

Communication, composée de : PUJOL Marlène, GENUIT Gérard (Président), JOBIN Emmanuel et THORON Bernard

Petite Enfance, composée de : AUBRY Sabrina (Présidente), BARBARIT Frédérique, BAUDRY Mireille, GUILBAUD Aline, PUJOL Marlène, RICHARD Isabelle et JAMET Steve

Urbanisme, composée de : AUBRY Sabrina BAUDRY Mireille GUILBAUD Aline RICHARD Isabelle JOBIN Emmanuel (Président), GAUNET Noël et GENUIT Gérard

Finances, composée de l'ensemble des membres du conseil municipal

Liste Électorale, composée de : AUBRY Sabrina, BARBARIT Frédérique, BAUDRY Mireille (Présidente), RICHARD Isabelle, GENUIT Gérard et LEFEBVRE Lionel

CCAS, composée de : DURRIEU Françoise, GUILBAUD Aline, JAMET Steve et THORON Bernard.

Yann BEGAUD



Conseiller

Gérard GENUIT



Conseiller

Steve JAMET



Conseiller

Marlène PUJOL



Conseillère

Bernard THORON



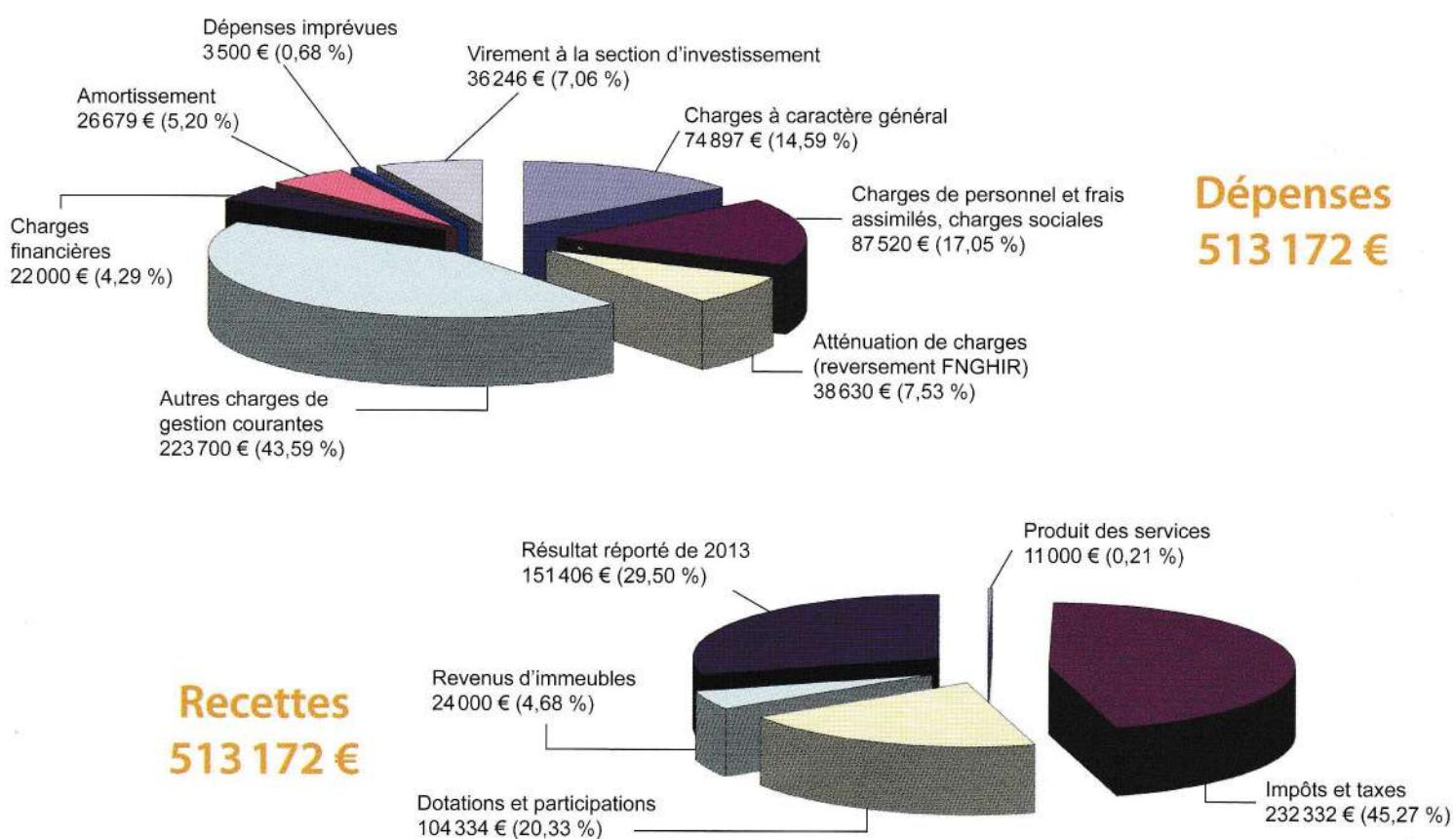
Conseiller

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le maire – organe exécutif de la collectivité locale – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget primitif, voté en février 2014 répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour l'année 2014 en fonctionnement et en investissement. Le budget ainsi voté avant les élections a permis au maire d'engager les dépenses, dans la limite des sommes prévues et à poursuivre le recouvrement des recettes attendues. Cependant en début d'année, il n'est pas systématiquement possible d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée.

En effet, il s'est avéré que certains postes budgétaires ont été sous-estimés en dépense et surestimés en recette. C'est pourquoi le budget supplémentaire voté le 10 juin 2014 a permis de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif et permettre ainsi à la nouvelle équipe d'avoir une vision plus précise des montants susceptibles d'être engagés sur les projets émergents du travail des commissions.

Le budget primitif modifié s'équilibre ainsi en fonctionnement



Concernant la section investissement, plusieurs lignes sont ouvertes.

L'une d'entre elles concerne des travaux qui devraient être engagés rapidement à la salle polyvalente (à côté de la garderie) pour une remise en état du toit, de ses bordures, de son isolation et autres éléments connexes. Montant prévisible de 20 000 €.

Dès le début du nouveau mandat, il a fallu faire face à la nécessaire acquisition d'un nouveau tracto-tondeuse pour un montant de 17 000 € HT.

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière, programmée lors du mandat précédent, des acquisitions foncières sont en cours...

Le travail des différentes commissions va ensuite permettre de faire des états des lieux, diagnostics de notre patrimoine communal (bâtiments, voirie, espace vert...) et ainsi de programmer, pour les 5 années à venir, les travaux et/ou aménagement à réaliser en fonction des urgences et des budgets disponibles.

En investissement, le budget primitif modifié s'équilibre à 127 000 €.

Sur fond de rythmes scolaires

La nouvelle équipe du SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) est mise en place depuis le 18 avril. Cette organisme, ayant pour but d'administrer la gestion de l'établissement scolaire (hors personnel et temps d'enseignement), est constitué de 6 titulaires et 6 suppléants, issus des conseils municipaux de Ballon et Ciré-d'Aunis. Il se compose ainsi :

Pour Ballon : titulaires : Emmanuel Devaud (président), Mireille Baudry, Isabelle Richard ; suppléants : Frédérique Barbarit, Stève Jamet, Marlène Pujol.

Pour Ciré-d'Aunis : titulaires : Pascale Gris (vice-présidente), Jean-Michel Capdeville, Ségalène Durand-Fazilleau ; suppléants : Sandrine François, Patricia Petot, Jean-François Richard.

À la rentrée 2014, tous les élèves de l'école du Marais bénéficieront des nouveaux rythmes scolaires. Cet aménagement impose 9 demi-journées d'enseignement, 24 h de classe par semaine sur 36 semaines, des journées d'une durée maximale de 5h30 et l'organistion de temps d'activités périscolaires (TAP). Autour de ces contraintes, un groupe de travail composé d'enseignants, de représentants des parents d'élèves et de membres du SIVOS, s'est mobilisé pour mettre en place l'emploi du temps de la prochaine rentrée.

Jours	Enseignement	Pause	Enseignement	TAP
Lundi - Mardi - Vendredi	9h-12h	12h - 13h30	13h30- 15h30	15h30 - 16h30
Mercredi	9h-12h			
Jeudi	9h-12h	12h - 13h30	13h30 - 16h30	

- seront pris en charge par une équipe d'encadrants qualifiés (éducateurs, animateurs, agents municipaux diplômés,...)
- se dérouleront au sein de l'établissement scolaire, ou dans un rayon très proche (salles et équipements communaux).

L'équipe du SIVOS se mobilise pour finaliser les contenus des TAP afin de proposer un accueil de qualité et répondre au mieux aux contraintes auxquelles les parents doivent faire face dans cette nouvelle organisation. Dernière ligne droite...

en bref...en bref...en bref...en bref...en bref...en bref...en bref...en bref

Info SMICTOM

Le SMICTOM met à disposition gratuitement, pour les personnes n'ayant pas déjà profité de ce service, des composteurs. Dans le cadre d'une commande groupée, ils peuvent être livrés en mairie. N'hésitez pas à vous manifester.

Fête de Ballon



Le 5 juillet s'est déroulée la traditionnelle fête du village. Des animations ont été proposées dans l'après-midi : jeux aux abords de la salle des fêtes ou encore rallye-questions dans les rues de Ballon. Pour le repas du soir, l'équipe organisatrice du comité des fêtes avait dressé un tivoli (merci à Ciré pour le prêt du matériel) pour faire face à une météo incertaine. Finalement le repas s'est déroulé «au sec» pour les 250 convives... Tout comme le feu d'artifice offert par la commune ! La soirée s'est poursuivie sur la piste de danse.

La belle saison du FAB

Avec le soleil, la surprise est venue du FAB dont l'équipe première monte en 3^e division, pour jouer dès la reprise au même niveau qu'Aigrefeuille. Félicitations pour le travail effectué depuis plusieurs années. Renseignements : 06 64 80 90 03.

Contacts associations

Les ainés ruraux : 05 46 55 38 33
Comité des fêtes : 06 28 37 91 04
Association de chasse : 05 46 55 30 83
APE du Marais : ape17290@gmail.com
GV Les Cigognes :
Michèle MOINET : 05 46 55 31 94 ;
Véronique ANGIBAUD : 05 46 55 36 62
Annette DELARUE : 05 46 41 27 90

Contact mairie

Lundi / Mardi / Mercredi / Vendredi de 9h à 12h
Le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h
05.46.55.30.31
ballon@mairie17.com